

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 13 février 2020 - Obernai

Sous la Présidence de Monsieur Philippe MEYER
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Délibération n°4-2020 : Fixation des participations des communautés de communes :

L'article 10 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges prévoit une répartition des trois communautés de communes en fonction de l'évolution de la population légale publiée chaque année par l'INSEE.

Cette répartition est fixée par délibération du Comité Syndical.

Le budget primitif prévoit une participation globale des trois communautés de communes de 219 000€ qu'il convient de répartir en fonction du poids démographique représenté par chacune d'entre elles :

- ✓ CCPB : 24 757 hab. = 40% = 87 600 €
- ✓ CCPR : 18 315 hab. = 30% = 65 700 €
- ✓ CCPO : 18 931 hab. = 30% = 65 700 €

Le Comité Syndical,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges, approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 et notamment l'article 10 ;

VU le budget primitif 2020 et notamment la participation des trois communautés de communes ;

CONSIDERANT le dernier recensement de la population publié par l'INSEE ;

Sur la proposition du Président,

DECIDE
à l'unanimité

1) **DE FIXER** la participation des communautés de communes de la façon suivante :

- ✓ CCPB : 24 757 hab. = 40% = 87 600 €
- ✓ CCPR : 18 315 hab. = 30% = 65 700 €
- ✓ CCPO : 18 931 hab. = 30% = 65 700 €

2) **DE CHARGER** M. le Président du PETR de la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme
Obernai, le 17 février 2020

Philippe MEYER
Président

The image shows the official seal of the Syndicat Mixte du Mont des Vosges, which is circular and contains a central emblem with a tree and a mountain. The text 'SYNDICAT MIXTE DU MONT DES VOSGES' is written around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.